

Déchetterie Intercommunale

Dompierre, Prévonnoloup, Lovatens, Valbroye
(Cerniaz, Villars-Bramard, Seigneux et Treize-Cantons)

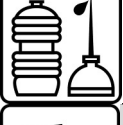
Edition 2019
Version 17.12.18



Infos Déchets



Types de Déchets

Types de Déchets		Remarques
	Appareils électroménagers Lave-linge, ordinateur, télévision, radio, etc. Merci de ramener, si possible, les appareils électroménagers en magasin.	
	Bois Bois massifs, panneaux dérivés du bois. En cas de rénovation, l'élimination doit être organisée et prise en charge par le propriétaire.	par jour d'ouverture max 0.3 m3
	Bouteilles PET (boisson) Les bouteilles de vinaigre et d'huile sont à éliminer avec les déchets ménagers car les résidus de liquide influencent la composition chimique du PET.	pas de bouteilles d'huile et de vinaigre
	Capsules Nespresso Uniquement en aluminium !	
	Déchets verts* Tailles d'arbres, branches, gazon, etc. Branches max. 3 cm de diamètre. et max 1 m ³	max 3 cm de diamètre par jour d'ouverture max 1 m3
	Fer blanc et aluminium Boîtes de conserves rincées, sprays vidés, etc. Les sachets en alu doivent être jetés dans les sacs poubelle	
	Huiles minérales et végétales Il est important que les huiles soient à l'état liquide et versées dans les fûts.	
	Matériaux inertes Briques, béton, carrelage, vitres, pots en terre cuite, céramique, etc. En cas de travaux ou de rénovations, l'élimination des matériaux inertes doit être organisée et prise en charge par le propriétaire (bennes louées par certaines entreprises).	max 1 m3 litière pour chats propre
	Médicaments, solvants, peintures, etc.	

*si vous avez plus de 1 m³ de déchets verts

Lucosa Sàrl, route de Villeneuve, 1522 Lucens, Tel 021 906 81 42

ou

Fricompost SA, La saugette 27, 1580 Avenches Tel. 026 675 21 22

Types de Déchets

Types de Déchets	Remarques
 Néons et ampoules	
 Objets encombrants métalliques Ferraille, vélo, chenaux, tuyaux etc.	
 Objets encombrants non métalliques Plastiques durs, toile, canapés, matelas, etc.	
 Papier et carton Journaux ficelés ou emballés dans des sacs en papier, cartons d'emballage pliés. Le papier souillé (mouchoir, nappe de table, serviette) doit être éliminé avec les déchets ménagers.	
 Piles et batteries	
 Verre Bouteilles, bocaux, etc. Vitres, néons et ampoules ne vont pas dans cette benne (conteneur spécifique).	
 Vêtements et chaussures Uniquement des vêtements propres et en bon état	
 Déchets non repris Pneus, Laine et fibre de verre, Branches et troncs de plus de 3 cm de diamètre.	

Demandez des explications aux surveillant(e)s et suivez leurs indications !
 Un déchet déposé dans une mauvaise benne peut occasionner des frais considérables

Conseils

Conseils importants

Nous vous encourageons à composter un maximum de déchets « verts » chez vous, et à retourner vos appareils usagers (radios, électroménagers, informatiques, piles, batteries, médicaments, PET, etc.) auprès de vos fournisseurs, c'est gratuit ! (taxe anticipée que vous avez déjà payée en achetant votre bien).

Quelques exemples pour bien trier :

- Une table avec pieds métalliques et plateau en plastique :
 - Le pied va à la ferraille (déchets encombrants métalliques)
 - Le plateau aux encombrants non métalliques.
- Une fenêtre :
 - Le verre sera jeté dans la benne pour déchets inertes
 - Le cadre dans la benne à bois ou encombrants non métalliques.
- Un parasol :
 - La toile va dans la benne pour les encombrants non métalliques
 - Le châssis métallique va à la ferraille

Effectuez de préférence ce démontage chez vous !

Horaires

Horaires d'ouverture de la déchetterie intercommunale

Pour les habitants de :

Dompierre, Prévonloup, Lovatens, Cerniaz, Villars-Bramard, Seigneux et Treize-Cantons.

Été du 01.04 au 15.10

Uniquement pour les Particuliers

Lundi de 17h00 à 18h30

Samedi de 08h00 à 11h30

Uniquement pour les Entreprises et les Exploitations agricoles

Mercredi de 15h00 à 17h00

Hiver du 16.10 au 31.03

Lundi de 16h30 à 18h00

Samedi de 08h30 à 11h00

Mercredi de 15h00 à 17h00

La déchetterie ferme 5 minutes avant les heures indiquées. Nous vous prions de respecter cette directive.

Parcage



La zone centrale doit rester libre de manière à pouvoir toujours circuler dans la déchetterie.

Les personnes apportant une quantité minimale de déchets peuvent se garer sur la place à l'extérieur de la déchetterie côté Dompierre (Zone 1).

A l'intérieur de la déchetterie, les personnes en voiture sont invitées à se parquer en épi après l'entrée du côté droite (Zone 2).

Les personnes en véhicules avec remorque sont invitées à se parquer le long des bennes bois, métal et verre (Zone 3).

ACCÈS POUR LES ENTREPRISES / EXPLOITATIONS AGRICOLES

En raison d'abus répétitifs, une journée réservée uniquement aux entreprises et exploitations agricoles a dû être mise sur pied afin de pouvoir contrôler les volumes apportés.

1. Les professionnels et exploitations agricoles, au bénéfice d'une carte d'accès, peuvent accéder à la déchetterie intercommunale uniquement les mercredis de 15h00 à 17h00.
2. Dans la déchetterie, les professionnels et exploitations agricoles sont soumis aux mêmes règles que les privés, dans la mesure où ils apportent les déchets de même nature que les particuliers et dont les caractéristiques et la qualité ne présentent pas de danger ni de contraintes supplémentaires.
3. **Il sera procédé à une évaluation visuelle basée sur le volume. Tout abus et/ou non-respect des quantités autorisées sera facturé.**
4. L'accès à la déchetterie est limité aux véhicules de tourisme et aux utilitaires légers d'un poids total inférieur à 3.5 tonnes, dotés ou non de remorques.

Ayants droit

La déchetterie intercommunale est ouverte aux ménages et aux entreprises / exploitations agricoles de :

Dompierre, Prévonnaloup, Lovatens, Cerniaz, Villars-Bramard, Seigneux et Treize-Cantons.

1. Une carte d'accès personnelle est nécessaire pour accéder à la déchetterie. Elle est distribuée gratuitement au responsable de chaque ménage selon les données officielles du registre de l'habitant par la commune de résidence. Les entreprises et exploitations agricoles ont également une carte d'accès "*Entreprise*" nécessaire pour accéder à la déchetterie.
2. En cas de perte, ou pour l'établissement d'un double de la carte, une demande devra être déposée auprès de la commune qui a délivré la carte sous réserve de frais. (CHF 10.--)
3. Il appartient au titulaire de veiller à l'utilisation correcte de sa carte. En cas de perte, de vol ou d'usage abusif de la carte par un tiers, la responsabilité du détenteur demeure engagée.

Calendrier 2019



2019

Janvier						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Février						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			

Mars						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Avril						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Mai						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Juin						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Juillet						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Août						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Septembre						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Octobre						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Novembre						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Décembre						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Fermeture de la déchetterie

Lundi 22 avril 2019

Lundi 10 juin 2019

Lundi 16 septembre 2019

Mercredi 25 décembre 2019

Lundi de Pâques

Lundi de Pentecôte

Lundi du Jeûne

Noël

